DLP-9-10-95 29175

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0758 2390

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

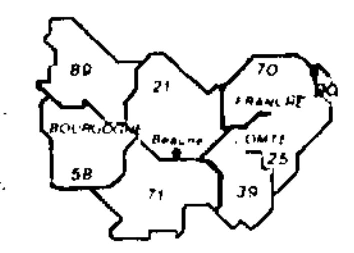
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD B.P. 177 21205 BEAUNE Cédex

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

☎ 80.26.35.45



EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin 22 - 5 octobre 1995

COLZA

Stade : de B3 à B7. Ressemis : cotylédons à B2.

Limaces

L'importance des populations de **limaces** et des conditions climatiques favorables à leur activité rend nécessaire le suivi rapproché des ressemis. Au-delà du stade 4 F les colzas sont moins sensibles aux dégâts.

Altises

Les captures d'altises **restent peu nombreuses sur la plupart des sites** de piégeages (entre 0 et 4 individus capturés depuis le stade B2). Seules quelques cuvettes enregistrent des piégeages significatifs : Aubigny (21) : 12 le 26/9, 1 le 2/10 (soit 24 captures cumulées depuis B2). Lavoncourt (70) : 13 le 24/9 et 18 le 9/10 (soit 31 captures cumulées depuis le stade B2).

Charançons

Les **captures** de charançon du bourgeon terminal ont débuté mais restent **très limitées** (0 à 4 captures) excepté sur le poste de Massingy (21) : 11 le 2/10.

Tenthrèdes

Les larves de tenthrèdes restent **sauf exception peu présentes**. Leur population et leur activité sont toujours à surveiller mais représentent rarement un danger immédiat. La lutte contre ce parasite est **à gérer à la parcelle, voire localement**.

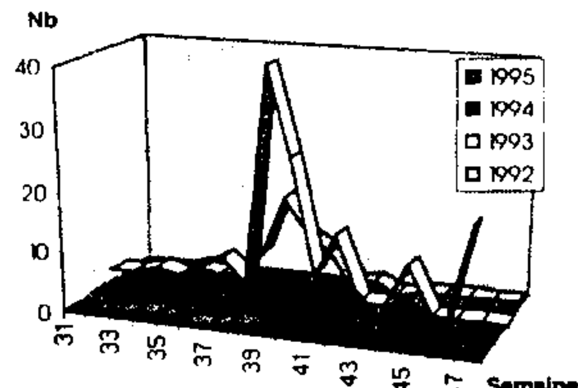
Si ponctuellement une intervention s'avère nécessaire, suite à une défoliation trop importante du colza, utiliser l'une des spécialités suivantes : Cymbush à 0,2 l/ha, Décis-Décis RU à 0,2 l/ha, Galion à 0,8 l/ha, Karaté Vert à 0,1 l/ha, Karaté Xpress à 0,1 kg/ha, Pearl/Split à 0,2 l/ha, Talstar à 0,075 l/ha, Talstar flo à 0,1 l/ha.

Pucerons

Pas de véritable amorce de vol de *Myzus persicae* à la tour d'Auxerre : la situation est semblable jusqu'alors à celle de l'automne dernier pour ce ravageur (cf courbes).

En parcelles, quelques ailés sont observés sur plusieurs secteurs (Sud Côte-d'Or,...) mais la présence d'aptères est encore faible (moins de 10 % des pieds touchés) ; très ponctuellement le seuil de traitement (20 % de pieds porteurs) est dépassé (Comblanchien : 50 % ; Chablis : 30 %).

Captures hebdomadaires de Myzus persicae



Préconisations :

■Dans le secteur de Dampierre-sur-Salon (70), où des captures significatives d'altises ont été enregistrées, un insecticide pourra être appliqué pendant une période ensoleillée, vers le 10-15 octobre.

Pour les spécialités autorisées, se reporter à la fiche ravageur jointe au bulletin n° 9 du 4 mai 1995. Rajouter à cette liste : sur pucerons du colza à l'automne Sumiton (Cyanamid Agro) autorisé à la dose de 0,5 l/ha (Comité de février 95) - Baythroïd (Bayer) autorisé à la dose de 0,3 l/ha (Comité de juin 95).

■Ailleurs : pas d'intervention insecticide cette semaine. Nous referons le point dans le prochain bulletin.

En Franche-Comté, compte tenu des très faibles infestations larvaires observées ces dernières années sur les parcelles non traitées, la protection insecticide d'automne doit se gérer en "au plus" un traitement, c'est-à-dire avec ***un insecticide positionné au mieux*** *lorsque des ravageurs sont piégés ou observés et absence de traitement dans les secteurs à faible pression. En Bourgogne c'est un objectif vers lequel tendre ; la simultanéité des risques a permis de l'atteindre à l'automne 94. La situation de début octobre permet de l'envisager (avec intervention vers la mi-octobre) : l'évolution des courbes de vol sera déterminante.*

Colza

■Pucerons : Premiers ailés en culture.
■Charançons : Quelques captures en cuvette.

Céréales

■Limaces : Risque élevé.
■Pucerons (JNO) : Vol limité.

P37

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE COMTE Directeur Gérant : L. RIFFIOD N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse 1700 AD

Maladies

Le **mildiou** atteint parfois les feuilles basses ; les macules de **phoma** sont présentes sur 0 à 25 % des plantes.

Les essais réalisés par notre Service en Bourgogne et en Franche-Comté n'ont jamais mis en évidence d'effet significatif des traitements d'automne sur ces maladies.

Désherbage

Les antigraminées à action foliaire sur colza

Ils s'utilisent quel que soit le stade du colza à partir du stade 3 feuilles des graminées jusqu'à leur tallage. La végétation doit être active et la température comprise entre 10 et 20°C pour une pénétration et une systémie optimale de la matière active. Contre les graminées vivaces, il est nécessaire de doubler les doses. La dose d'huile est modulable en fonction des conditions climatiques.

Matières actives	Spécialités commerciales (Firmes)	Doses/ha	Observations
alloxydime-sodium	FERVIN (Schering)	1 kg + 3 l huile Schering	Action essentiellement sur graminées annuelles
		1 à 1,25 kg + 3 l huile Schering	Sur graminées vivaces
sethoxydime	FERVINAL (Schering)	2 l + 3 l huile Schering	Action essentiellement sur graminées annuelles
		3 l + 3 l huile Schering	Sur graminées vivaces
fluazifop-p-butyl	FUSILADE X2 + AGRAL (Sopra)	0,75 l + 0,1 % Agral	Très bonne efficacité sur graminées annuelles
		1,5 l + 0,1 % Agral	Sur graminées vivaces
quizalofop-éthyl isomère D	TARGA D+ (Pepro)	0,5 l + 2 l huile Sifren	Action essentiellement sur graminées annuelles
		1,25 l + 2 l huile Sifren	Sur graminées vivaces au stade 15 à 20 cm, pâturins de 3 feuilles maximum et ray-grass après tallage
cycloxydime	STRATOS ULTRA (Basf)	1,6 l à 2 l	Sur graminées annuelles
		4 l	Sur graminées vivaces
propaquizafop	AGIL (La Quinoléine)	1,2 l	Sur graminées annuelles
		2 l	Sur graminées vivaces
haloxyfop éthoxyéthil	ELOGE (Bayer)	0,5 l	Sur graminées annuelles (du stade 3 feuilles au stade tallage). Ne pas dépasser le stade 3 feuilles du pâturin
		1 l	Sur graminées vivaces (chiendent de 10 cm à 20 cm). Eviter le recouvrement des adventices par la culture

Herbicides antigraminées et/ou antidicotylédones utilisables en post-levée

Matières actives	Spécialités commerciales (Firmes)	Doses/ha	Observations
carbétamide	LEGURAME PM (Rhodiagri-Littorale)	3 kg	- Depuis le stade 4 feuilles vraies du colza (B4) jusqu'à 3 semaine avant la reprise de végétation - Application possible sur sol gelé. - Essentiellement antigraminées. Action racinaire.
		5 à 6 kg	- Contre chiendent de novembre à fin janvier.
propyzamide	KERB Flo (Rohm et Haas)	1,25 l	- A partir du stade 3 feuilles vraies du colza (B3) jusqu'à la reprise de végétation - Application sur sol gelé. - Essentiellement antigraminées. Action racinaire.
propyzamide + diuron	KERB Ultra (Rohm et Haas)	1,2 kg	- A partir du stade 4 feuilles bien développées jusqu'à 6ème feuille naissante des colzas sains bien implantés - De préférence avant l'hiver. - Antigraminées et action limitante sur sanves, Ravenelles. Action racinaire. - A utiliser par temps humide, couvert et frais. - Ne pas mélanger avec un antigraminées à action foliaire.
carbétamide + diméfuron	PRADONE TS (Rhodiagri-Littorale	3,5 kg	- A partir du stade 6 feuilles vraies (B6) des colzas sains et bien implantés jusqu'avant la reprise de végétation. - Application possible sur sol gelé. - Antidicotylédones et antigraminées. (bons résultats sur alchémille, coquelicot, laiteron, mouron des champs, véronique feuille de lierre, véronique de Perse).
clopyralid	LONTREL SF 100 (Schering)	1,2 l	- De la levée du colza jusqu'au stade boutons floraux (D1) - Antidicotylédone spécifique. - Spectre : composées, légumineuses et ombellifères (action intéressante sur bleuet, chardon, lampsane, laiteron) - S'emploie à la dose de 0,75 l à 1,25 l avec 3 l d'huile Schering.
pyridate + piclorame	CHRONO (Dow Elanco)	0,8 à 1,25 kg	- Antidicotylédone spécifique. Bonne efficacité sur gaillet au printemps. - Préconisé en rattrapage d'automne sur géranium rotundifolium et dissectum, alchémille, mache, bleuet à la dose de 0,8 kg/ha au stade B4 du colza 1 kg/ha au stade B5 du colza 1,25 kg/ha au stade B5-B6 du colza.
isoxaben	CENT 7 (Dow Elanco)	0,4 l	- Antidicotylédone spécifique. Intérêt sur sanves et ravenelles (stade rosette). - Traiter de 6 à 7 feuilles vraies du colza. - Attendre une gelée pour que le colza ait développé une cuticule cireuse. - Mélange fortement déconseillé.

CEREALES

Limaces

Les semis ont ou vont débuté ; sur céréales, c'est au moment de la germination que les limaces peuvent occasionner les dégâts les plus graves en vidant les graines dès qu'elles gonflent ou en sectionnant le germe.

Mettre des pièges en place **avant le semis** pour **apprécier le niveau de population** (avec nos piégeages sur labour nous trouvons de 0 à 200 limaces par m2) ; une bonne préparation du sol réduit le risque mais ne le supprime pas ; celui-ci est élevé en tous secteurs mais plus particulièrement en présence de résidus de récolte mal enfouis.

Les stratégies indiquées dans l'Avertissement Agricole n° 19 du 11août 95 sont applicables aux céréales. En cas d'épandage de granulés 5 à 8 jours avant le semis, attendre 4 ou 5 jours avant de retravailler le sol.

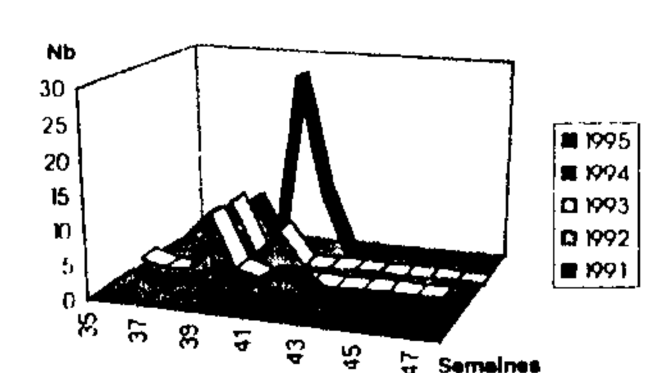
Rappel produits : Les spécialités à base de métaldéhyde, moins chers et plus respectueux de l'environnement, provoquent la mort des limaces par déshydratation et intoxication. Une très forte humidité peut retarder leur action ; les autres spécialités (Mesurol, Skipper, Sloggy et Malice) tuent les limaces par empoisonnement et restent efficaces en cas de pluie. Ils sont malheureusement plus chers et moins respectueux vis-à-vis de la faune auxiliaire (carabe, vers de terre,...)

Cicadelles et pieds chétifs

La maladie des pieds chétifs due au virus WdV transmis par Psammotettix, est en décroissance régulière ces cinq dernières années. Le risque dépend essentiellement :
- de l'importance de la population de cicadelles **vectrices**,
- de leur activité : les captures à la tour d'Auxerre et un réseau de cuvettes mis en place dans les secteurs concernés, nous l'indiquera dès la levée des cultures. A l'heure actuelle les captures à la tour sont pratiquement nulles (cf courbes).
- et de leur pouvoir virulifère.

Préconisations :

Captures hebdomadaires de Psammotettix



■Secteurs concernés en 89/90 : Puisaye, Nord Nièvre. Si la stratégie Gaucho en traitement de semences a été retenue, la protection vis-à-vis des cicadelles (et des pucerons) est assurée pendant 60 jours. Sinon, en cas de forte intensité de cicadelles grises, protéger les parcelles dès le stade 1 feuille.

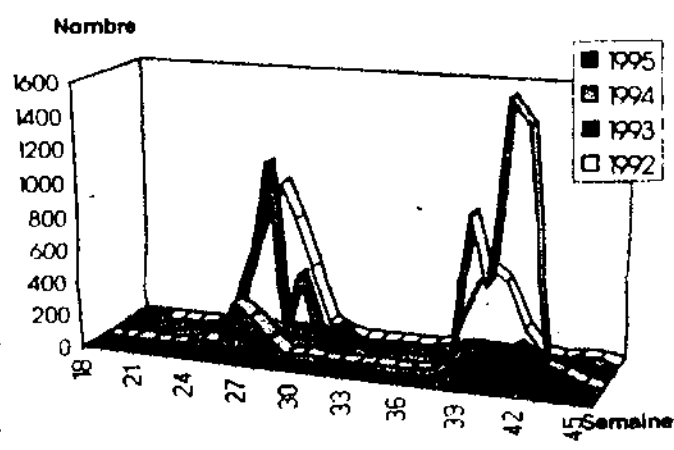
■Autres secteurs : le faible niveau de risque ne justifie pas d'envisager un traitement contre les cicadelles en conditions climatiques "normales". Seule une climatologie très favorable aux insectes durant la phase levée-début tallage pourrait, sur quelques parcelles à environnement favorable, justifier une intervention. Attendre le prochain bulletin.

Pucerons et JNO

■Les populations de pucerons sont limitées, tant sur repousses que sur maïs ; même sur les maïs traités contre la pyrale avec des pyréthrinoïdes liquides le nombre de pucerons excède rarement 50 à 100 pucerons par plante ; cependant ceux-ci migrent dès que de jeunes semis pointent à proximité ; ainsi ce sont les céréales implantées à proximité de ces maïs qui semblent à l'heure actuelle les plus exposées à d'éventuelles contaminations et donc à surveiller dès la levée (et à protéger si plus de 10 % des plantes sont porteuses de au moins un puceron).

■Les captures de pucerons à la tour d'Auxerre sont peu importantes .

Captures hebdomadaires de R. padi



■Les analyses JNO réalisées sur plus de 30 échantillons de repousses issus de différents départements de la région se sont révélés majoritairement négatifs (1 seul échantillon issu de Haute-Saône est positif.

■L'expérimentation pots pièges qui donne le reflet du pouvoir de transmission du virus en réponse aux conditions climatiques du moment est engagée. Nous observons, sur ce site (Sud Côte-d'Or) une augmentation du nombre de pucerons ces 8 derniers jours. Les analyses sont en cours.

A l'heure actuelle le risque apparaît faible.

UN DOCUMENT FONDATEMENTAL DISPONIBLE

Les Annales de la Journée ANPP du 5 avril 1995 :

MISE EN OEUVRE DES NOUVELLES REGLES D'HOMOLOGATION

Les Annales de la 3ème Journée d'information sur la mise en oeuvre des **Nouvelles régles d'homologation françaises à partir de la directive européenne 91/414 CEE** sont disponibles à l'ANPP. Elles contiennent les informations communiquées par les différents spécialites et concernant :
- Les nouvelles procédures européennes de l'homologation des spécialités
- Le contenu des dossiers toxicologiques
- Le contenue des dossiers biologiques
- Le dernier chapître est consacré à la Protection des Données.

Les Annales sont disponibles au prix de **200 F TTC + frais d'envois**

DATES A RETENIR :

du 6 au 8 décembre 1995

16ème CONFERENCE DU COLUMA

Journées Internationales sur la Lutte contre les Mauvaises Herbes

Les grands thèmes suivants constitueront le programme de la Conférence :
- Mise au point scientifique, technique, économique sur la lutte contre les mauvaises herbes et l'entretien des sols.
- Résistance génétique aux herbicides (plantes cultivées et adventices) seuils de nuisibilité, approche par modélisation. Devenir des herbicides dans le sol et l'eau. Nouveaux herbicides-adjuvants. Alternatives à la lutte chimique.
- Etudes sur les plantes aquatiques, l'agroforesterie. Séance régionale portant sur les grandes cultures et la viticulture.

S'adresser à l'ANPP
6, Boulevard de la Bastille
75012 PARIS
Tél (1)43.44.89.64
Fax (1)43.44.29.19

P38